

VINGT-TROISIÈME RAPPORT
DU
COMITÉ SYNODAL
D'ÉVANGÉLISATION

1879-1880

ETTERBEEK-BRUXELLES
IMPRIMERIE VERHAERT, FRÈRES & SCEURS.
3, Place Jourdan, 3.

1880

situation qui est encore peu satisfaisante, et se ressent encore du malaise produit par des causes déjà anciennes.

L'œuvre de Peruwelz devrait être pourvue d'un agent. Cette ville et quelques villages aux environs seraient son centre d'action. Il aurait comme postes adjoints Quevaucamps, chef-lieu de canton, à une lieue de Peruwelz, où il se trouverait plusieurs familles déjà gagnées au protestantisme, et Ellignies-Ste-Anne, à une demi-lieue de Quevaucamps. Il pourrait en outre inaugurer une réunion religieuse à Blaton, où une conférence familière a déjà été donnée.

On le voit, ce n'est pas le travail qui ferait défaut à cet agent.

Avec les soins tout à fait insuffisants dont il est l'objet, le troupeau de Peruwelz ne saurait prendre de l'accroissement. Il en sera tout autrement quant il aura un évangéliste. Il est à souhaiter que le Comité puisse bientôt lui accorder cette satisfaction.

WASMES

L'essai qui a été fait en acceptant les services d'un jeune homme Hollandais, M. Vincent Van Gogh, qui se croyait appelé à évangéliser dans le Borinage, n'a pas donné les résultats qu'on en attendait. Si aux admirables qualités qu'il déployait auprès des malades et des blessés, au dévouement et à l'esprit de sacrifice dont il a fourni maintes preuves en leur consacrant ses veilles et en se dépouillant pour eux de la meilleure partie de ses vêtements et de son linge, s'était joint le don de la parole, indispensable à quiconque est placé à la tête d'une congrégation, M. Van Gogh aurait certainement été un évangéliste accompli. Sans doute il ne serait pas raisonnable d'exiger des talents

extraordinaires. Mais il est constant que l'absence de certaines qualités peut rendre l'exercice de la principale fonction de l'évangéliste tout à fait défectueux. C'était malheureusement le cas de M. Van Gogh. Aussi le temps d'essai expiré, a-t-il fallu renoncer à l'idée de le conserver plus longtemps.

L'évangéliste actuellement à l'œuvre, M. Hutton, a pris possession de sa charge le 1^{er} octobre 1879. Son activité jusqu'ici a été grande et a déjà porté des fruits.

M. Hutton a rétabli à Warquignies la réunion qui avait été inaugurée par M. Péron et était tombée sous M. Van Gogh. Mais son abandon paraît l'avoir sérieusement compromise, car elle se soutient avec peine.

A Hornu, autre village également à proximité de Wasmes, M. Hutton a commencé une œuvre d'évangélisation. Ses efforts seront-ils couronnés de succès après tant d'entreprises du même genre qui ont avorté dans cette importante commune ? C'est ce que l'avenir apprendra. Pour le moment, M. Hutton se déclare satisfait tant du nombre et de l'attention de ses auditeurs que de l'accueil qu'ils lui font.

LA LOUVIÈRE

Depuis 1853, il n'avait plus été fait application de l'article 4 des Statuts du Synode (1) à une église à la fondation de laquelle le Comité n'avait point contribué.

L'occasion s'est offerte cette année d'en faire usage à l'égard d'une fraction comprenant la majeure partie de l'église de La

(1) Voici cet article : « L'Union des Églises Évangéliques protestantes est ouverte, moyennant acceptation de ses statuts et de ses règlements, à toute église protestante qui viendrait à se former en Belgique.

Louvière, qui, séparée depuis environ une année de la Société Évangélique belge et, trouvant son isolement insupportable et contraire à ses intérêts, a voulu se rattacher à notre corps ecclésiastique et a présenté une demande à cette fin dans les premiers jours du mois de janvier 1880. Cette demande a passé par les pasteurs du Borinage; pour préavis, avant d'arriver au Comité qui seul avait qualité pour lui donner suite.

La procédure suivie en cette circonstance a été lente et entourée de sages précautions, car le Comité ne voulait se décider que par des motifs sérieux et dégagés de tout esprit de rivalité.

D'un côté il ne prétendait pas entrer dans le champ de travail d'une église sœur, de l'autre il ne voulait point épouser une querelle de clocher. Mais si l'église désirait sérieusement se rattacher au Synode, celui-ci ne pouvait la repousser. C'est dans ce sens que s'en expliqua notre président, M. le Pasteur Rochedieu, dans un entretien qu'il eut avec M. le Pasteur Anet, secrétaire de la société Évangélique, ajoutant que l'acceptation d'une église était indépendante de celle de son conducteur, que le Synode n'entendait pas les considérer comme solidaires l'un de l'autre, et qu'il n'accepterait le conducteur avec l'église que pour autant qu'il le jugerait apte à l'œuvre. En réponse, M. le Pasteur Anet, tout en déniaut à l'agent les qualités de sa fonction déclara que jamais, ni lui, ni la société Évangélique ne s'opposeraient à ce qu'une de leurs églises s'annexât à notre Synode, si elle en manifestait le désir d'une manière sérieuse.

Il s'agissait d'abord de s'assurer si M. Ducros, conducteur spirituel de la Congrégation sollicitante, était en droit de porter le titre de pasteur qu'il s'attribuait. Des pièces régulières constatant qu'il avait été consacré par des pasteurs de l'église réformée de France faisant partie du Consistoire de La Voulte dans l'Ardèche, mirent la chose hors de doute. Il